



**L'HONORABLE CHANTAL CHATELAIN
JUGE À LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC**

Palais de justice de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin O, bureau 2.08A, Laval (Québec) H7T 2S9
Téléphone : (450) 686-5042 – Télécopie : (450) 902-3169
chantal.chatelain@judex.qc.ca

COMMUNIQUÉ PUBLIC ET AVIS AUX MEMBRES DU BARREAU

Laval, le 23 mars 2022

Je constate une augmentation de cas où les parties présentent une demande en salle de pratique afin d'obtenir un divorce sur demande conjointe ou par défaut.

Or, les demandes en divorce conjointes doivent, sauf exception, être déposées au greffe pour vérification et non pas être présentées en salle de pratique. Il convient à cet égard de rappeler notamment les articles 200 à 208 des [Directives de la Cour supérieure pour le district de Laval](#) qui prescrivent la marche à suivre.

Toute présentation en salle de pratique d'une demande en divorce conjointe doit demeurer exceptionnelle et ne sera possible que si l'urgence est établie.

Par ailleurs, veuillez noter que, dorénavant, la demande sera traitée uniquement à la fin du rôle et ne pourra être entendue que si l'état du rôle le permet et que le dossier est complet, le tout à la discrétion du juge siégeant en pratique.

Cordialement,

Chantal Chatelain, j.c.s.
Juge coordonnatrice, Cour supérieure
District de Laval